

L'emploi des salariés agricoles Info stat MSA trimestriel

Bagnole, 2 avril 2015 (prochaine publication en mai-juin 2015)

L'emploi agricole au 2^e trimestre 2014 maintient son cap favorable, excepté pour le secteur Tertiaire

Les conditions météorologiques favorables du printemps engendrent une hausse saisonnière de l'emploi dans les secteurs de la Production et de la Transformation. L'emploi global, au regard de ses trois grandes composantes (heures travaillées, contrats et masse salariale), affiche une remarquable croissance. Le phénomène de substitution de l'emploi en CDI au profit de l'emploi en CDD perdure et affecte l'ensemble des secteurs.

Points saillants au 2^e trimestre 2014

L'emploi agricole reste dans le vert

A l'image du trimestre précédent, l'emploi agricole s'avère dynamique, en dépit du recul durable de l'emploi dans le secteur Tertiaire. Le nombre de contrats actifs au cours du trimestre croît de + 4,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Trois secteurs affichent une hausse : Production + 8,0 %, Transformation + 2,7 % et «Activités diverses» + 0,5 %. Seul le secteur tertiaire fléchit avec - 0,7 %.

Le nombre d'heures travaillées suit la même évolution, avec une croissance globale de + 5,3 %, dont + 8,7 % pour le secteur de la Production, + 1,8 % pour la Transformation et + 9,1 % pour les «Activités diverses» par rapport au 2^e trimestre de l'année 2013. Seul le secteur tertiaire recule de - 0,3 %. La durée moyenne d'heures par contrat croît modérément avec + 0,7 % (330 heures), en évolution de + 7,6 % pour les contrats en CDD (251 heures) et une stabilisation pour les contrats en CDI (398 heures).

Cette bonne santé de l'emploi, portée par les CDD, s'explique par deux causes. D'une part, l'amélioration des conditions météorologiques et la précocité de la végétation au regard de la situation prévalent en 2013 ont conduit à une avancée et à un accroissement des embauches et d'autre part les employeurs ont optimisé les dispositions du décret du 8 février 2013 relatif aux exonérations de cotisations patronales. Cette mesure a conduit les employeurs de main-d'œuvre à un recours accru aux heures supplémentaires afin de conserver leurs saisonniers dans les critères d'application de ladite mesure, pour laquelle les salaires horaires (hors heures supplémentaires) éligibles s'avèrent bien plus plafonnés qu'auparavant.

L'emploi permanent progresse malgré un turn-over en légère hausse

Tous secteurs et types de contrats (CDD et CDI) confondus, le nombre de contrats encore actifs en fin de trimestre, indicateur de la permanence de l'emploi, croît de + 3,3 %.

Cette évolution masque toutefois une mutation de la permanence de l'emploi. D'une part, seuls les contrats précaires (CDD) s'accroissent (+ 12,1 % contre - 1,0 % en CDI) et d'autre part leur durée s'allonge, induisant une hausse mécanique du nombre de contrats actifs en fin de trimestre. Alors que globalement l'offre d'emplois salariés dans le secteur agricole se consolide, elle prend plus souvent la forme de contrats accordant aux employeurs une importante flexibilité combinée à des niveaux élevés d'exonération de cotisations sociales.

L'indicateur d'emploi permanent pour les CDI fléchit de - 1,0 %. Tous les secteurs sont en baisse à l'exception du secteur de la production agricole (Production + 1,1 % ; Transformation - 1,5 % ; Tertiaire - 2,3 % et «Activités diverses» - 2,1 %). A l'inverse, en CDD, l'indicateur d'emploi permanent s'accroît de + 12,1 % (Production + 6,5 % ; Transformation + 2,4 % ; Tertiaire - 0,6 % et «Activités diverses» + 0,4 %). L'indice de rotation de l'emploi (contrats achevés avant la fin du trimestre) s'établit à 21,9 %, en hausse de + 0,9 point.

La masse salariale s'accroît, portée par la croissance du volume d'heures de travail

Avec l'envolée du nombre d'heures travaillées ce trimestre, la masse salariale agricole s'accroît de + 4,6 %, avec des évolutions par secteur toutes positives : Production + 8,6 %, Transformation + 3,6 %, Tertiaire + 0,4 % et «Activités diverses» + 6,3 %.

La substitution de l'emploi en CDI par de l'emploi en CDD s'accompagne d'un recul du salaire moyen apparent

Le salaire horaire moyen tous secteurs et natures de contrats confondus recule (- 0,6 %) alors que le Smic s'accroît (+ 1,1 %). On distingue deux évolutions divergentes, + 2,1 % en CDI et une stabilisation en CDD. Le salaire moyen progresse toutefois dans deux secteurs (Transformation + 1,7 % ; Tertiaire + 0,8 %), et évolue négativement dans les deux autres (Production stabilisation ; «Activités diverses» - 2,6 %). Dans le secteur de la production, cette évolution doit être appréciée en gardant en mémoire les dispositions du décret de mars 2013 qui avait réduit les exonérations sur les niveaux les plus élevés de rémunération des travailleurs occasionnels.

En Production, l'essor des heures travaillées place l'emploi salarié dans le vert

Le nombre d'heures travaillées s'accroît de + 8,7 %. Cette progression masque toutefois le phénomène, durable, de substitution des contrats en CDI au profit de ceux en CDD (- 2,3 % d'heures en CDI contre + 21,8 % en CDD). Le nombre de contrats actifs au cours du trimestre croît de + 8,0 % (+ 14,3 % en CDD et - 1,6 % en CDI). La durée des contrats y est plus faible que dans les trois autres secteurs (272 heures), avec une croissance de + 0,6 % due à l'allongement de la durée des CDD¹. En CDD, la durée des contrats croît de + 6,5 % et fléchit en CDI avec - 0,2 %.

L'emploi permanent évolue favorablement à l'inverse du turn-over

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre, marqueur de la permanence de l'emploi, croît de + 6,5 %. Cette évolution favorable est portée par le travail effectué en CDD : ce trimestre les CDD enregistrent un allongement de leur durée, induisant une hausse mécanique du nombre de contrats encore actifs en fin de trimestre. Le nombre de CDD s'accroît de + 12,0 % ainsi que celui des CDI avec + 1,1 %. L'indice de rotation des contrats (part des contrats achevés avant la fin du trimestre) est le plus fort des quatre secteurs, avec une part de 32,3 % (CDD 45,4 % ; CDI 8,5 %), reflet d'une forte instabilité de l'emploi. De plus, l'indice progresse en glissement annuel de + 1,0 point.

La hausse de la masse salariale est portée par l'essor des heures

La masse salariale s'accroît de + 8,6 % (CDI + 0,4 % ; CDD + 22,5 %). Le salaire horaire moyen se stabilise (11,65 €). Cette évolution est inférieure à celle du Smic (+ 1,1 %)². En CDI, le salaire horaire progresse de + 2,2 % contre + 0,7 % en CDD.

¹ Nouveau dispositif d'exonération de cotisations des travailleurs occasionnels (*décret 2013-132 du 8 février 2013*).

² Il faut rappeler que cette évolution ne reflète pas l'évolution du salaire individuel mais du salaire moyen qui peut être affecté par différents effets et notamment l'ancienneté dans le contrat.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/4

Dans la Transformation, l'emploi reste bien orienté

A l'instar du trimestre précédent, les trois grands indicateurs de l'emploi affichent des évolutions favorables. Le volume d'heures travaillées s'accroît de + 1,8 % (CDD + 21,1 % ; CDI - 1,8 %). Le nombre de contrats actifs progresse de + 2,7 % (+ 20,9 % en CDD et - 1,9 % en CDI). La durée moyenne des contrats recule légèrement avec - 0,9 %, soit 403 heures en moyenne.

L'emploi permanent s'intensifie et le turn-over fléchit légèrement

Le nombre de contrats encore actifs à la fin du trimestre croît de + 2,9 %. Les contrats en CDI diminuent avec - 1,5 %, tandis que les CDD augmentent de + 26,2 %. L'indice de rotation des contrats reste contenu, avec une part de 9,6 % de contrats achevés avant la fin du trimestre (CDD 25,6 % ; CDI 4,6 %), marqueur d'une certaine stabilité de l'emploi. Aussi, l'indice diminue de - 0,2 point ce trimestre.

La masse salariale et le salaire horaire s'avèrent bien orientés

La masse salariale trimestrielle s'accroît de + 3,6 %. En CDI, elle progresse de + 1,1 %, les CDD bondissent avec + 23,5 %. Le salaire horaire moyen augmente de + 1,7 %, passant de 16,32 € à 16,60 €. Ce rythme dépasse l'évolution du Smic (+ 1,1 %). Le salaire horaire des CDI et des CDD progresse respectivement avec + 3,0 % et + 2,0 %.

Le recours au CDD s'amplifie dans le tertiaire agricole au détriment de l'emploi en CDI

L'emploi salarié du secteur Tertiaire, en déclin depuis plusieurs trimestres, reste en repli avec un recul du nombre de contrats actifs de - 0,7 %. Le nombre de contrats des CDI fléchit avec - 2,5 %, tandis que celui des CDD croît avec + 8,1 %. Le volume d'heures de travail suit la même tendance, avec un recul global de - 0,3 %, associant à une régression de - 2,2 % des CDI, une croissance de + 12,4 % des CDD. La durée moyenne des contrats progresse peu avec + 0,4 % et atteint une moyenne de 387 heures.

L'emploi tertiaire permanent recule quelque peu et le turn-over se stabilise

L'évolution du nombre de contrats encore actifs en fin du trimestre s'avère négative, avec - 0,6 %. En CDI, l'emploi permanent fléchit avec - 2,3 %, tandis qu'en CDD il s'accroît avec + 11,1 %. L'indice de rotation des contrats (historiquement le plus faible des quatre secteurs agricoles) atteint 7,5 % (CDD 24,4 % ; CDI 3,7 %), marqueur d'une solide stabilité de l'emploi. Cette stabilité se confirme avec une évolution de l'indice de - 0,1 point.

La masse salariale du tertiaire agricole évolue faiblement

Avec une hausse de + 0,4 %, la masse salariale progresse très peu. En CDI, elle régresse avec - 0,7 %, inversement en CDD elle s'accroît de + 12,6 %. Le salaire horaire moyen croît de + 0,8 % (Smic + 1,1 %), passant de 19,03 € à 19,18 €. Pour les CDI, l'évolution est négative avec - 0,7 %, tandis qu'en CDD elle est positive avec + 12,6 %.

Le secteur des «Activités diverses» présente une croissance notable des heures travaillées

Si le nombre de contrats actifs dans le trimestre progresse faiblement avec + 0,6 % (CDI - 2,2 % et CDD + 5,5 %), le volume d'heures travaillées bondit avec + 9,1 %, il existe toutefois un phénomène fort de substitution des CDI au profit des CDD : recul du volume de travail en CDI avec - 2,3 % et hausse de celui en CDD avec + 28,9 %. La durée moyenne des contrats s'accroît de + 8,4 %, avec 415 heures.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	3/4

Le niveau de l'emploi permanent et le turn-over sont stables

L'emploi permanent (nombre de contrats encore actifs à la fin du trimestre) progresse de + 0,4 % (CDI - 2,1 % ; CDD + 5,5 %). L'indice de rotation des contrats reste contenu avec une part de 14,1 % de contrats achevés avant la fin du trimestre (CDD 21,4 % ; CDI 9,5 %), marqueur d'une stabilité relative de l'emploi, laquelle se détériore très légèrement avec une évolution annuelle de l'indice de + 0,2 point.

La masse salariale révèle la deuxième plus forte progression sectorielle

Suite à l'envolée du nombre d'heures ce trimestre, la masse salariale s'accroît de + 6,3 % (CDI stabilisation ; CDD + 28,0 %). A l'inverse, le salaire horaire moyen régresse de - 2,6 % en raison du recours notable aux apprentis et travailleurs en contrats d'insertion statutairement rémunérés en-dessous du Smic (CDI + 2,3 % ; CDD - 0,7 %), passant de 11,52 € à 11,22 €.

Méthodologie :

Les évolutions s'expriment en période comparable de l'année précédente (PCAP). Le terme **d'évolution**, correspond à l'évolution du trimestre T de l'année N par rapport au même trimestre T de l'année N-1.

Définitions:

Emplois dans le trimestre : nombre de contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans le trimestre, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de trimestre. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans le trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés quelles que soient leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emplois présents en fin de trimestre : nombre de contrats encore en cours le dernier jour du trimestre. Les contrats ayant cessé avant la fin du trimestre, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Indice de rotation des contrats : (nombre de contrats actifs au cours du trimestre - nombre de contrats présents en fin de trimestre) / (nombre de contrats actifs au cours du trimestre). Plus l'indice est proche de 0 et plus l'emploi est considéré comme stable.

Nombre d'heures de travail rémunérées : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière.

TODE : contrats de travail avec allègements de cotisations patronales au titre des mesures en faveur de l'emploi de travailleurs occasionnels (TO) et de demandeurs d'emplois (DE).

Production agricole : activités de production, d'élevage et d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

Transformation : transformation de produits agricoles effectuée par des entreprises à statut coopératif, ainsi que les scieries fixes.

Tertiaire : tertiaire lié au monde agricole. Le régime de protection sociale des salariés des professions agricoles est applicable aux salariés mentionnés à l'article L722.20 du code rural.

«Activités diverses» : autre nature d'activité axée sur le service à la personne (paysagisme, services à la personne, jardinage, enseignement, entraînement et dressage des chevaux ...).

CDD : Contrats à Durée Déterminée. **CDI** : Contrats à Durée Indéterminée.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	4/4